

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

## RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: INKU-US-1000-BK

UFI: CW72-40D3-C00V-90MA

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: ENCREs D'IMPRIMERIE

Usages déconseillés: Applications industrielles uniquement

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Roland DG EMEA NV  
Bell-Telephonaan 2G  
B-2440 Geel  
Belgien  
Telefon-Nr. +32 14575911  
EMAIL: deu-demand-planning@rolanddg.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

+49 228 19240 (Giftnotruf Bonn, DE), +31 30 274 88 88 (Nationaal Vergiftigingen Informatie Centrum, Utrecht, NL),  
+43 406 43 43, (Vergiftungsinformationszentrale / Poisons Information Centre AU),  
+32 70 245 245 (Centre Antipoisons Belge - Belgisch Antigifcentrum, BE), +41 44 251 51 51 (Tox info Suisse, CH),  
+352 8002 5500 (Centre Antipoisons Luxembourg, LU),  
+33 1 40 05 48 48 (centre antipoison et de toxicovigilance, Paris, FR)

## RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit a été classé selon la législation en vigueur.

#### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

#### Dangers pour la Santé

Irritation cutanée	Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Irritation oculaire	Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisateur de la peau	Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxique pour la reproduction	Catégorie 2	H361fd: Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique	Catégorie 3	H335: Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées	Catégorie 1 (Foie, Appareil respiratoire)	H372: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

#### Dangers pour l'environnement

Risques chroniques pour l'environnement aquatique	Catégorie 2	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
---	-------------	--

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

## 2.2 Éléments d'étiquetage

**Contient:** acrylate de 2-phénoxyéthyle  
acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle  
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one  
acrylate d'isodécyle  
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine  
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate  
3-méthyl-1,5-pentanediyldiacrylate  
hexaméthylène diacrylate



**Mention d'Avertissement:**

Danger

**Déclaration(s) de risque:**

H315: Provoque une irritation cutanée.  
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.  
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.  
H361fd: Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.  
H335: Peut irriter les voies respiratoires.  
H372: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de Prudence Prévention:**

P201: Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  
P260: Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
P273: Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

**Intervention:**

P333+P313: En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
P337+P313: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

## 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### Perturbation endocrinienne-Toxicité

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

### Perturbation endocrinienne-Écotoxicité

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

## RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Désignation chimique	Concentration	N° CAS	N°CE	N° d'enregistrement REACH	facteurs M:	Notes
acrylate de 2-phénoxyéthyle	25 - <50%	48145-04-6	256-360-6	01-2119980532-35-XXXX;	Aucune information disponible.	
acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	10 - <25%	5888-33-5	227-561-6	01-2119957862-25-XXXX;	Aucune information disponible.	
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	10 - <20%	2235-00-9	218-787-6	01-2119977109-27-XXXX;	Aucune information disponible.	
acrylate d'isodécyle	5 - <10%	1330-61-6	215-542-5	01-2119964031-47-XXXX;	Aucune information disponible.	
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	5 - <10%	75980-60-8	278-355-8	01-2119972295-29-XXXX;	Aucune information disponible.	
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	2,5 - <5%	56641-05-5	500-133-9	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	
3-méthyl-1,5-	1 - <5%	64194-22-5	264-727-7	Aucune	Aucune	

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

pentanediyl diacrylate				information disponible.	information disponible.	
2-Propenoic acid ,1-6-hexanediyl ester, polymer with 2-aminoethanol	1 - <5%	67906-98-3		Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	
2-phenoxyethanol	1 - <3%	122-99-6	204-589-7	01-2119488943-21-XXXX;	Aucune information disponible.	
hexamethylene diacrylate	1 - <2,5%	13048-33-4	235-921-9	01-2119484737-22-XXXX;	Aucune information disponible.	
diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	0,1 - <1%	57472-68-1	260-754-3	01-2119484629-21-XXXX;	Aucune information disponible.	

\* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

# Cette substance est soumise des limites d'exposition sur le lieu de travail.

## Cette substance est répertoriée comme SVHC.

## Classification

Désignation chimique	Classification	Notes
acrylate de 2-phénoxyéthyle	Classification: Skin Sens.: 1A: H317; Repr.: 2: H361d; Aquatic Chronic: 2: H411;	Aucune information disponible.
acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	Classification: Eye Irrit.: 2: H319; Skin Irrit.: 2: H315; STOT SE: 3: H335; Skin Sens.: 1B: H317; Aquatic Acute: 1: H400; Aquatic Chronic: 2: H411;  Limite de concentration spécifique : Toxicité spécifique pour un organe cible - exposition unique Catégorie 3, >= 10 %;	Note A
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	Classification: Acute Tox.: 4: H302; Eye Irrit.: 2A: H319; Skin Sens.: 1B: H317; STOT RE: 1: H372; Acute Tox.: 4: H312;  Toxicité aiguë, orale: DL 50: 1.732 mg/kg Toxicité aiguë, cutanée: DL 50: 1.700 mg/kg	Aucune information disponible.
acrylate d'isodécyle	Classification: STOT SE: 3: H335; Skin Irrit.: 2: H315; Eye Irrit.: 2: H319; Skin Sens.: 1B: H317; Aquatic Chronic: 2: H411;  Limite de concentration spécifique : Toxicité spécifique pour un organe cible - exposition unique Catégorie 3, >= 10 %;	Note A

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Classification: Repr.: 2: H361f; Skin Sens.: 1B: H317; Aquatic Chronic: 2: H411;	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Classification: Skin Sens.: 1: H317; Aquatic Chronic: 2: H411;	Aucune information disponible.
3-méthyl-1,5-pentanediyldiacrylate	Classification: Skin Irrit.: 2: H315; Eye Irrit.: 2: H319; Skin Sens.: 1: H317; Aquatic Chronic: 3: H412;	Note A
2-Propenoic acid, 1-6-hexanediy ester, polymer with 2-aminoethanol	Classification: Skin Irrit.: 2: H315; Eye Irrit.: 2: H319;	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthanol	Classification: Eye Dam.: 1: H318; Acute Tox.: 4: H302; STOT SE: 3: H335;  Toxicité aiguë, orale: DL 50: 4.070 mg/kg Toxicité aiguë, inhalation: CL 50: > 1.000 mg/m3 Toxicité aiguë, cutanée: DL 50: > 2.214 mg/kg	Aucune information disponible.
hexaméthylène diacrylate	Classification: Skin Irrit.: 2: H315; Eye Irrit.: 2: H319; Skin Sens.: 1: H317; Aquatic Acute: 1: H400; Aquatic Chronic: 2: H411;  Limite de concentration spécifique : Toxicité spécifique pour un organe cible - exposition unique Catégorie 3, >= 10 %;	Aucune information disponible.
diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	Classification: Skin Sens.: 1: H317; Eye Dam.: 1: H318; Skin Irrit.: 2: H315;	Aucune information disponible.

CLP: Règlement n° 1272/2008

Le texte intégral de toutes les phrases H est présenté dans la rubrique 16.

## RUBRIQUE 4 — Premiers secours

**Généralités:** Consulter un médecin en cas de symptômes.

### 4.1 Description des mesures de premiers secours

**Inhalation:** En cas d'inhalation d'aérosols : transporter la personne à l'air frais et la garder au repos.

**Contact avec la Peau:** Consulter un médecin. Détruire les chaussures contaminées ou les nettoyer à fond. Enlever immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés, et laver la peau au savon et à grande eau. En cas d'irritation cutanée ou de réaction allergique cutanée, consulter un médecin.

**Contact oculaire:** Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si cela est facile à faire. Consulter un médecin.

**Ingestion:** Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

**Protection individuelle des secouristes:** ATTENTION! Le personnel de premiers secours doit prendre des précautions adéquates pour assurer sa propre sécurité pendant l'opération de sauvetage. Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:** Voir également la rubrique 11 pour en savoir davantage sur les dangers pour la santé.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

**Dangers:** Voir également la rubrique 11 pour en savoir davantage sur les dangers pour la santé.

**Traitement:** Traiter les symptômes.

## RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

**Dangers d'Incendie Généraux:** Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

**5.1 Moyens d'extinction Moyens d'extinction appropriés:**

En cas d'incendie, utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou une brume d'eau.

**Moyens d'extinction inappropriés:**

Ne pas lutter contre l'incendie au jet d'eau pour ne pas propager les flammes.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:**

En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent se former.

**5.3 Conseils aux pompiers Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:**

Aucune information disponible.

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:**

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection complète en cas d'incendie.

## RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:**

Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter les vêtements de protection appropriés. Maintenir à distance le personnel non autorisé.

**6.1.1 Pour les non-secouristes:**

Porter un équipement de protection individuelle.

**6.1.2 Pour les secouristes:**

Prévenir tout le monde des dangers potentiels et évacuer si nécessaire. Porter un équipement de protection individuelle.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher tout rejet dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos. Contacter les autorités locales en cas de déversement dans les égouts/le milieu aquatique. Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Déversements mineurs : Absorber le déversement avec de la vermiculite ou toute autre matière inerte, puis placer dans un récipient à déchets chimiques. Les récipients contenant la matière déversée doivent être correctement étiquetés avec mention du contenu et les symboles de danger appropriés. Nettoyer à fond la surface pour éliminer toute contamination résiduelle. Déversements importants : Établir une digue autour de grands déversements pour élimination ultérieure.
- 6.4 Référence à d'autres rubriques:** Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

## RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage:

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:** Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter le contact avec la peau. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:** Garder sous clef. Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des récipients d'origine bien fermés. Conserver à l'écart des matières incompatibles.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):** Applications industrielles uniquement

## RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1 Paramètres de contrôle**  
**Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle**  
Aucun des composants ne fait l'objet d'une limite d'exposition.
- Valeurs Limites Biologiques**  
Aucun des composants ne fait l'objet d'une limite d'exposition.

### Valeurs de DNEL

Composant critique	Type	Voie d'exposition	Avertissements sanitaires	Remarques
acrylate de 2-phénoxyéthyle	Travailleurs	inhalation	Locale, long terme; 77 mg/m <sup>3</sup>	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	inhalation	Systémique, à long terme; 12 mg/m <sup>3</sup>	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Population en général	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	Travailleurs	Cutané	Systémique, à long terme; 3,5 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Travailleurs	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Population en général	Oral	Systémique, à long terme; 0,83 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	Cutané	Systémique, à long terme; 1,39 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	inhalation	Systémique, à long terme; 4,9 mg/m <sup>3</sup>	Toxicité à doses répétées
	Population en général	inhalation	Systémique, à long terme; 1,45 mg/m <sup>3</sup>	Toxicité à doses répétées

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

	Population en général	Cutané	Systemique, à long terme; 0,83 mg/kg	Toxicité à doses répétées
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	Population en général	Yeux	effet local;	Risque moyen (pas de seuil dérivé)
	Travailleurs	Yeux	effet local;	Risque faible (pas de seuil dérivé)
acrylate d'isodécyle	Population en général	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Travailleurs	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Travailleurs	inhalation	Locale, long terme; 37,5 mg/m3	irritation des voies respiratoires
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Travailleurs	Cutané	Systemique, à long terme; 0,233 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	inhalation	Systemique, à long terme; 0,822 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Population en général	Cutané	Systemique, à long terme; 83,3 µg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Oral	Systemique, à long terme; 83,3 µg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population en général	inhalation	Systemique, à long terme; 0,145 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Population en général	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Travailleurs	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Travailleurs	inhalation	Locale, long terme; 97 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	inhalation	Systemique, à long terme; 12 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	Cutané	Systemique, à long terme; 3,5 mg/kg	Toxicité à doses répétées
3-méthyl-1,5-pentanediyldiacrylate	Population en général	inhalation	Systemique, à long terme; 2,6 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	Yeux	effet local;	Risque moyen (pas de seuil dérivé)
	Travailleurs	inhalation	Systemique, à long terme; 14,81 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Yeux	effet local;	Risque moyen (pas de seuil dérivé)
	Population en général	Cutané	Systemique, à long terme; 15 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Oral	Systemique, à long terme; 1,5 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	Cutané	Systemique, à long terme; 42 mg/kg	Toxicité à doses répétées
2-phénoxyéthanol	Population en général	inhalation	Systemique, à long terme; 2,41 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Oral	Systemique, à court terme; 9,23 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Cutané	Systemique, à long terme; 10,42 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	inhalation	Systemique, à long terme; 5,7 mg/m3	
	Population en général	Oral	Systemique, à long terme; 9,23 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	Cutané	Systemique, à long terme; 20,83 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population en général	inhalation	Locale, long terme; 2,41 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	inhalation	Locale, long terme; 5,7 mg/m3	
	Travailleurs	Yeux	effet local;	Risque faible (pas de seuil dérivé)
	Population en général	Yeux	effet local;	Risque faible (pas de seuil dérivé)
hexaméthylène diacrylate	Population en général	Yeux	effet local;	Risque faible (pas de seuil dérivé)
	Population en général	inhalation	Systemique, à long terme; 7,2 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	inhalation	Systemique, à long terme; 24,5 mg/m3	Toxicité à doses répétées



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

	Travailleurs	Yeux	effet local;	Risque faible (pas de seuil dérivé)
	Population en général	Cutané	Systemique, à long terme; 1,66 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	Cutané	Systemique, à long terme; 2,77 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Oral	Systemique, à long terme; 2,1 mg/kg	Toxicité à doses répétées
diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediylo)	Travailleurs	inhalation	Systemique, à long terme; 24,48 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Population en général	inhalation	Systemique, à long terme; 7,24 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	Cutané	Systemique, à long terme; 2,77 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Oral	Systemique, à long terme; 2,08 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Cutané	Systemique, à long terme; 1,66 mg/kg	Toxicité à doses répétées

## Valeurs de PNEC

Composant critique	Milieu environnemental	Valeurs de PNEC	Remarques
acrylate de 2-phénoxyéthyle	Station d'épuration des eaux usées	1,77 mg/l	
	Aquatique (eau de mer)	0,2 µg/l	
	Aquatique (eau douce)	2 µg/l	
	Sédiments marins	0,002 mg/kg	
	sédiment d'eau douce	0,02 mg/kg	
acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	terre	0,029 mg/kg	
	Aquatique (eau de mer)	0 mg/l	
	Sédiments marins	0,015 mg/kg	
	Aquatique (eau douce)	0,001 mg/l	
	Station d'épuration des eaux usées	2 mg/l	
acrylate d'isodécyle	sédiment d'eau douce	0,145 mg/kg	
	Aquatique (eau douce)	84,9 µg/l	
	Station d'épuration des eaux usées	34 mg/l	
	terre	0,064 mg/kg	
	Sédiments marins	5,904 mg/kg	
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	sédiment d'eau douce	59,039 mg/kg	
	Aquatique (eau de mer)	8,49 µg/l	
	terre	22,2 µg/kg	
	L'eau douce	0,00353 mg/l	
	Sédiments marins	11,5 µg/kg	
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	des eaux marines	0,00353 mg/l	
	Aquatique (eau douce)	1,4 µg/l	
	Communiqué intermittent	0,0353 mg/l	
	Aquatique (eau de mer)	0,14 µg/l	
	l'eau aux sédiments frais	0,29 mg/kg	
	sédiment d'eau douce	0,115 mg/kg	
	Des sols	0,0557 mg/kg	
	Aquatique (eau douce)	2 µg/l	
	terre	0,009 mg/kg	
	Aquatique (eau de mer)	0,2 µg/l	
3-méthyl-1,5-pentanediylo diacrylate	sédiment d'eau douce	0,053 mg/kg	
	Station d'épuration des eaux usées	1,77 mg/l	
	Sédiments marins	0,005 mg/kg	
	Aquatique (eau de mer)	0,001 mg/l	
	Aquatique (eau douce)	0,005 mg/l	
2-phénoxyethanol	Station d'épuration des eaux usées	10 mg/l	
	sédiment d'eau douce	0,138 mg/kg	
	Sédiments marins	0,014 mg/kg	
	Aquatique (eau de mer)	0,094 mg/l	

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

	Station d'épuration des eaux usées	36 mg/l	
	sédiment d'eau douce	7,237 mg/kg	
	Sédiments marins	0,724 mg/kg	
	Aquatique (eau douce)	0,943 mg/l	
	terre	1,31 mg/kg	
hexamethylene diacrylate		0,094 mg/kg	
	Sédiments marins	0,049 mg/kg	
	Aquatique (eau de mer)	0,001 mg/l	
	Station d'épuration des eaux usées	2,7 mg/l	
	sédiment d'eau douce	0,493 mg/kg	
	Aquatique (eau douce)	0,007 mg/l	
diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)		0,003 mg/l	
	Aquatique (eau de mer)	0 mg/l	
	terre	0,001 mg/kg	
	Station d'épuration des eaux usées	100 mg/l	
	sédiment d'eau douce	0,009 mg/kg	

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Contrôles Techniques Appropriés:

L'accès facile à l'eau abondante et à un dispositif de rinçage oculaire devra être garanti. Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements d'air à l'heure). Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

#### Informations générales:

Suivre les instructions de formation lors de la manipulation de cette matière. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.

#### Protection des yeux/du visage:

Lunettes de sécurité à protection intégrale. EN 166.

#### Protection des Mains:

Porter des gants de protection en cas de risque de contact direct ou d'éclaboussures.(EN374), Porter des gants de protection chimique en cas de contact prolongé ou répété., Caoutchouc butyle (EN374), Épaisseur du gant: > 0,35 mm, Temps de pénétration: > 240 min, Risque d'éclaboussures :, Caoutchouc nitrile., Les gants les plus appropriés sont ceux en nitrile, mais le liquide peut pénétrer dans les gants. Par conséquent, il faut changer de gants souvent., Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants, qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant.

#### Protection de la peau et du corps:

Vêtements de sécurité : vêtements de protection à manches longues EN13688

#### Protection respiratoire:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (EN14387). Demander l'avis du superviseur le plus proche.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

**Mesures d'hygiène:** Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éviter le contact avec la peau. Se conformer aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

**Contrôles environnementaux:** Ne pas jeter les résidus à l'égout.

## RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

**État:** liquide

**Forme:** liquide

**Couleur:** Noir

**Odeur:** Douceâtre

**Seuil olfactif:** Aucune information disponible.

**Point de congélation:** Aucune information disponible.

**Point d'ébullition:** Aucune information disponible.

**Inflammabilité:** non applicable

#### Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité

**Limites d'explosivité - supérieure:** non applicable

**Limites d'explosivité - inférieure:** non applicable

**Point d'éclair:** > 212 °F/> 100 °C

**Température d'auto-inflammation:** Aucune information disponible.

**Température de décomposition:** Aucune information disponible.

**pH:** non applicable

#### Viscosité

**Viscosité, dynamique:** non applicable

**Viscosité, cinématique:** Non déterminé.

**Durée d'écoulement:** non applicable

#### Solubilités

**Solubilité dans l'eau:** Aucune information disponible.

**Solubilité (autre):** Aucune information disponible.

**Coefficient de partition (n-octanol/eau):** non applicable

**Pression de vapeur:** Aucune information disponible.

**Densité relative:** 1,0540

**Densité:** non applicable

**Densité apparente:** non applicable

**Densité de vapeur relative:** Aucune information disponible.

#### Caractéristiques de la particule

**Répartition de la taille des particules:** non applicable

**Surface spécifique:** non applicable

**Charge de** non applicable

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

<b>surface/Potentiel zêta:</b>	
<b>Evaluation:</b>	non applicable
<b>Forme:</b>	non applicable
<b>Crystallinité:</b>	non applicable
<b>Traitement de surface:</b>	non applicable

## 9.2 Autres informations

**Teneur en COV:** Directive 1999/13/CE: 18,67 g/l ~1,87 % (calculé)

## RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

<b>10.1 Réactivité:</b>	Ce produit est stable dans des conditions normales.
<b>10.2 Stabilité chimique:</b>	Ce produit est stable dans des conditions normales.
<b>10.3 Possibilité de réactions dangereuses:</b>	Non connu.
<b>10.4 Conditions à éviter:</b>	Éviter tout chauffage ou contamination.
<b>10.5 Matières incompatibles:</b>	Aucuns connus.
<b>10.6 Produits de décomposition dangereux:</b>	En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz nocifs peuvent se produire.

## RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

### Informations sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation:</b>	L'inhalation est la principale voie d'exposition. À concentration élevée, les vapeurs, émanations ou brouillards peuvent être irritants pour le nez, la gorge et les muqueuses.
<b>Contact avec la Peau:</b>	Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.
<b>Contact oculaire:</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>Ingestion:</b>	Peut être ingéré par accident. L'ingestion peut provoquer irritation et malaises.

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

##### Ingestion

<b>Produit:</b>	ETAmél: 12.408,92 mg/kg
<b>Composants:</b>	
acrylate de 2-phénoxyéthyle	DL 50 (Rat): 5.000 mg/kg Experimental result, Key study
acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	DL 50 (Rat): 4.350 mg/kg Experimental result, Key study
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	DL 50 (Rat): 1.732 mg/kg Experimental result, Key study
acrylate d'isodécyle	Aucune information disponible.
oxyde de diphenyl(2,4,6-	DL 50 (Rat): > 5.000 mg/kg Experimental result, Key study

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

triméthylbenzoyl)phosphine	
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
3-méthyl-1,5-pentanediyldiacrylate	Aucune information disponible.
2-Propenoic acid, 1-6-hexanediy ester, polymer with 2-aminoethanol	Aucune information disponible.
2-phenoxyethanol	DL 50 (Rat): 4.070 mg/kg Experimental result, Key study DL 50 (Rat): 2.740 mg/kg Experimental result, Key study DL 50 (Rat): 1.840 mg/kg Experimental result, Key study
hexamethylene diacrylate	DL 50 (Rat): > 5.000 mg/kg Experimental result, Key study
diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	DL 50 (Rat): 3.530 mg/kg Experimental result, Key study DL 50 (Rat): 2.810 mg/kg Experimental result, Key study DL 50 (Rat): 4.270 mg/kg Experimental result, Key study
<b>Contact avec la peau</b>	
<b>Produit:</b>	ETAmél 13.934,43 mg/kg
<b>Composants:</b>	
acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	DL 50 (Lapin): > 3.000 mg/kg Experimental result, Key study
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	DL 50 (Lapin): 1.700 mg/kg Experimental result, Key study
acrylate d'isodécyle	Aucune information disponible.
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	DL 50 (Rat): > 2.000 mg/kg Experimental result, Key study
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
3-méthyl-1,5-pentanediyldiacrylate	Aucune information disponible.
2-Propenoic acid, 1-6-hexanediy ester, polymer with 2-aminoethanol	Aucune information disponible.
2-phenoxyethanol	DL 50 (Lapin): > 2.214 mg/kg Experimental result, Weight of Evidence study
hexamethylene diacrylate	DL 50 (Lapin): 3.650 mg/kg Experimental result, Key study
diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	DL 50 (Lapin): > 2.000 mg/kg Experimental result, Key study

## Inhalation

**Produit:** Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

## Composants:

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	Aucune information disponible.
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	Aucune information disponible.
acrylate d'isodécyle	CL 50 (Rat, 8 h) > 1,19 mg/l Vapeur, Approche par analogie à partir d'une substance support (analogue de structure ou substitut), étude clé
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
3-méthyl-1,5-pentanediyldiacrylate	Aucune information disponible.
2-Propenoic acid, 1-6-hexanediy ester, polymer with 2-aminoethanol	Aucune information disponible.
2-phénoxyethanol	CL 50 (Rat, 6 h) > 1.000 mg/m <sup>3</sup> Aérosol, Experimental result, Key study
hexaméthylène diacrylate	CL 0 (Rat, 7 h) 0,41 mg/l Vapeur, Experimental result, Key study
diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	CL 0 (Rat, 7 h) 0,41 mg/l Vapeur, Approche par analogie à partir d'une substance support (analogue de structure ou substitut), étude clé

## Toxicité à dose répétée

<b>Produit:</b>	Aucune information disponible.
<b>Composants:</b>	
acrylate de 2-phénoxyéthyle	NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(Féminin, Masculin), Oral, 43 - 53 d): 300 mg/kg
acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(Féminin, Masculin), Oral, 28 - 53 d): 100 mg/kg
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(Féminin, Masculin), inhalation): 0,058 mg/l
acrylate d'isodécyle	NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(Féminin, Masculin), inhalation): 0,075 mg/l NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(Féminin, Masculin), inhalation): 0,226 mg/l
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(Féminin, Masculin), Oral, 64 - 91 d): 100 mg/kg
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
3-méthyl-1,5-pentanediyldiacrylate	Aucune information disponible.
2-Propenoic acid, 1-6-hexanediy ester, polymer with 2-aminoethanol	Aucune information disponible.
2-phénoxyethanol	Aucune information disponible.
hexaméthylène diacrylate	Aucune information disponible.
diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(Féminin, Masculin), Oral, 28 - 52 d): 250 mg/kg

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

## Corrosion ou Irritation de la Peau:

**Produit:** Provoque une irritation cutanée.

### Composants:

acrylate de 2-phénoxyéthyle	non irritant Experimental result, Supporting study
acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	Aucune information disponible.
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	in vivo non irritant Experimental result, Key study
acrylate d'isodécyle	Aucune information disponible.
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	in vivo non irritant Experimental result, Key study
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
3-méthyl-1,5-pentanediyldiacrylate	Aucune information disponible.
2-Propenoic acid, 1-6-hexanediyldiester, polymer with 2-aminoethanol	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthanol	in vivo non irritant Experimental result, Key study
hexaméthylène diacrylate	in vivo Catégorie 2 Experimental result, Key study
diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	in vivo Catégorie 2 Experimental result, Supporting study

## Blessure ou Irritation

### Grave des Yeux:

**Produit:** Provoque une sévère irritation des yeux.

### Composants:

acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	Aucune information disponible.
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	Aucune information disponible.
acrylate d'isodécyle	Faiblement irritant
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
3-méthyl-1,5-pentanediyldiacrylate	Aucune information disponible.
2-Propenoic acid, 1-6-hexanediyldiester, polymer with 2-aminoethanol	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthanol	Aucune information disponible.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

hexamethylene diacrylate diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	Effet irritant.  in vivo Catégorie 1 OECD GHS
--	---

## Sensibilisation

### Respiratoire ou Cutanée:

**Produit:** Peut provoquer une allergie cutanée.

### Composants:

acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	Aucune information disponible.
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	Aucune information disponible.
acrylate d'isodécyle	Aucune information disponible.
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
3-méthyl-1,5-pentanediyldiacrylate	Aucune information disponible.
2-Propenoic acid, 1-6-hexanediyldiester, polymer with 2-aminoethanol	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthanol	Sensibilisation cutanée :, in vivo (Cochon d'Inde): Non sensibilisant
hexamethylene diacrylate	Sensibilisation cutanée :, in vivo (Cochon d'Inde): Sensibilisant
diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	Aucune information disponible.

## Mutagénicité des Cellules Germinales

**Produit:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### In vitro

#### Composants:

acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	Aucune information disponible.
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	Aucune information disponible.
acrylate d'isodécyle	Aucune information disponible.
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

3-methyl-1,5-pentanediy diacrylate	Aucune information disponible.
2-Propenoic acid ,1-6- hexanediy ester, polymer with 2-aminoethanol	Aucune information disponible.
2-phenoxyethanol	Aucune information disponible.
hexamethylene diacrylate	Aucune information disponible.
diacrylate	Aucune information disponible.
d'oxybis(méthyl-2,1- éthanediyle)	

## In vivo

### Composants:

acrylate de 2- phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
acrylate de exo-1,7,7- triméthylbicyclo[2.2.1]hep t-2-yle	Aucune information disponible.
1-vinylhexahydro-2H- azépine-2-one	Aucune information disponible.
acrylate d'isodécyle	Aucune information disponible.
oxyde de diphenyl(2,4,6- triméthylbenzoyl)phosphi ne	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2- énoate	Aucune information disponible.
3-methyl-1,5-pentanediy diacrylate	Aucune information disponible.
2-Propenoic acid ,1-6- hexanediy ester, polymer with 2-aminoethanol	Aucune information disponible.
2-phenoxyethanol	Aucune information disponible.
hexamethylene diacrylate	Aucune information disponible.
diacrylate	Aucune information disponible.
d'oxybis(méthyl-2,1- éthanediyle)	

## Cancérogénicité

### Produit:

Non répertorié Le noir de carbone de ce produit est enrobé dans une matrice qui minimise la probabilité d'exposition au pigment.

### Composants:

acrylate de 2- phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
acrylate de exo-1,7,7- triméthylbicyclo[2.2.1]hep t-2-yle	Aucune information disponible.
1-vinylhexahydro-2H- azépine-2-one	Aucune information disponible.
acrylate d'isodécyle	Aucune information disponible.
oxyde de diphenyl(2,4,6- triméthylbenzoyl)phosphi ne	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2- énoate	Aucune information disponible.
3-methyl-1,5-pentanediy diacrylate	Aucune information disponible.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

2-Propenoic acid ,1-6-hexanediyl ester, polymer with 2-aminoethanol	Aucune information disponible.
2-phenoxyethanol	Aucune information disponible.
hexamethylene diacrylate diacrylate	Aucune information disponible.
d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	Aucune information disponible.

## Toxicité pour la reproduction

**Produit:** Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

## Composants:

acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	Aucune information disponible.
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	Aucune information disponible.
acrylate d'isodécyle	Aucune information disponible.
oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
3-méthyl-1,5-pentanediyl diacrylate	Aucune information disponible.
2-Propenoic acid ,1-6-hexanediyl ester, polymer with 2-aminoethanol	Aucune information disponible.
2-phenoxyethanol	Aucune information disponible.
hexamethylene diacrylate diacrylate	Aucune information disponible.
d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	Aucune information disponible.

## Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique

**Produit:** Peut irriter les voies respiratoires.

## Composants:

acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	Aucune information disponible.
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	Aucune information disponible.
acrylate d'isodécyle	Aucune information disponible.
oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
3-méthyl-1,5-pentanediyl diacrylate	Aucune information disponible.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

2-Propenoic acid ,1-6-hexanediyl ester, polymer with 2-aminoethanol	Aucune information disponible.
2-phénoxyethanol	Aucune information disponible.
hexamethylene diacrylate diacrylate	Aucune information disponible.
d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	Aucune information disponible.

## Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées

**Produit:** Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### Composants:

acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	Aucune information disponible.
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	Aucune information disponible.
acrylate d'isodécyle	Aucune information disponible.
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
3-méthyl-1,5-pentanediyl diacrylate	Aucune information disponible.
2-Propenoic acid ,1-6-hexanediyl ester, polymer with 2-aminoethanol	Aucune information disponible.
2-phénoxyethanol	Aucune information disponible.
hexamethylene diacrylate diacrylate	Aucune information disponible.
d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	Aucune information disponible.

**Organes cibles:** Foie, Appareil respiratoire

## Risque d'Aspiration

**Produit:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Composants:

acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	Aucune information disponible.
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	Aucune information disponible.
acrylate d'isodécyle	Aucune information disponible.
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

3-methyl-1,5-pentanediy diacrylate	Aucune information disponible.
2-Propenoic acid ,1-6- hexanediy ester, polymer with 2-aminoethanol	Aucune information disponible.
2-phenoxyethanol	Aucune information disponible.
hexamethylene diacrylate	Aucune information disponible.
diacrylate	Aucune information disponible.
d'oxybis(méthyl-2,1- éthanediyle)	

## 11.2 Informations sur les dangers pour la santé

### Perturbation endocrinienne

#### Produit:

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU);

#### Composants:

acrylate de 2- phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
acrylate de exo-1,7,7- triméthylbicyclo[2.2.1]hep t-2-yle	Aucune information disponible.
1-vinylhexahydro-2H- azépinne-2-one	Aucune information disponible.
acrylate d'isodécyle	Aucune information disponible.
oxyde de diphenyl(2,4,6- triméthylbenzoyl)phosphi ne	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2- énoate	Aucune information disponible.
3-methyl-1,5-pentanediy diacrylate	Aucune information disponible.
2-Propenoic acid ,1-6- hexanediy ester, polymer with 2-aminoethanol	Aucune information disponible.
2-phenoxyethanol	Aucune information disponible.
hexamethylene diacrylate	Aucune information disponible.
diacrylate	Aucune information disponible.
d'oxybis(méthyl-2,1- éthanediyle)	

## RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

### Informations générales:

Contient une substance potentiellement dangereuse pour l'environnement.

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité aiguë

#### Remarques:

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Poisson

**Produit:** Aucune information disponible.

## Composants

acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	CL50 (Pisces (poisson), 96 h): 0,704 mg/l (OCDE Ligne directrice 203)
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	CL 50 (Danio rerio, 96 h): 318 mg/l (Static) Experimental result, Key study DSENO (Danio rerio, 96 h): 215 mg/l (Static) Experimental result, Key study
acrylate d'isodécyle	Aucune information disponible.
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
3-méthyl-1,5-pentanediyldiacrylate	Aucune information disponible.
2-Propenoic acid, 1-6-hexanediy ester, polymer with 2-aminoethanol	Aucune information disponible.
2-phénoxyethanol	CL 50 (Pimephales promelas, 96 h): 344 mg/l (Intermédiaire) Experimental result, Key study
hexaméthylène diacrylate diacrylate	Aucune information disponible.
d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	CL 50 (Leuciscus idus, 96 h): 2,2 - 4,64 mg/l (Static) Experimental result, Key study

## Invertébrés Aquatiques

**Produit:** Aucune information disponible.

## Composants

acrylate de 2-phénoxyéthyle	CE50 (Daphnia magna, 48 h): 1,21 mg/l (Static) Experimental result, Key study
acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	Aucune information disponible.
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	CE50 (Daphnia magna, 48 h): > 100 mg/l (Static) Experimental result, Key study
acrylate d'isodécyle	Aucune information disponible.
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	CE50 (Daphnia magna, 48 h): 3,53 mg/l (Static) Experimental result, Key study
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
3-méthyl-1,5-pentanediyldiacrylate	Aucune information disponible.
2-Propenoic acid, 1-6-hexanediy ester, polymer with 2-aminoethanol	Aucune information disponible.
2-phénoxyethanol	CL 50 (Daphnia magna, 48 h): 488 mg/l (Static) Experimental result, Supporting study
hexaméthylène diacrylate diacrylate	Aucune information disponible.
d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	CE50 (Daphnia magna, 48 h): 22,3 mg/l (Static) Experimental result, Key study

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

éthanediyle)

## Toxicité pour les plantes aquatiques

**Produit:** Aucune information disponible.

### Composants

acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	Aucune information disponible.
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	Aucune information disponible.
acrylate d'isodécyle	Aucune information disponible.
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
3-méthyl-1,5-pentanediyldiacrylate	Aucune information disponible.
2-Propenoic acid, 1-6-hexanediy ester, polymer with 2-aminoethanol	Aucune information disponible.
2-phénoxyethanol	Aucune information disponible.
hexaméthylène diacrylate diacrylate	Aucune information disponible.
d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	Aucune information disponible.

## Toxicité pour les microorganismes

**Produit:** Aucune information disponible.

### Composants

acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	Aucune information disponible.
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	Aucune information disponible.
acrylate d'isodécyle	CE50 (Pseudomonas putida (bactérie), 0,5 h): > 10.000 mg/l (QSAR)
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
3-méthyl-1,5-pentanediyldiacrylate	Pas de données disponibles
2-Propenoic acid, 1-6-hexanediy ester, polymer with 2-aminoethanol	Aucune information disponible.
2-phénoxyethanol	CE50 (déchets de boues, 17 h): > 880 mg/l ("Directive OCDE n°209; 88/302/CEE C.11")
hexaméthylène diacrylate diacrylate	CE50 (0,5 h): ca. 270 mg/l ("Directive OCDE n°209; 88/302/CEE C.11")
d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	Aucune information disponible.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

## Toxicité chronique

### Remarques:

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Poisson

**Produit:** Aucune information disponible.

### Composants

acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	Aucune information disponible.
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	Aucune information disponible.
acrylate d'isodécyle	Aucune information disponible.
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
3-méthyl-1,5-pentanediyldiacrylate	Aucune information disponible.
2-Propenoic acid, 1-6-hexanediyld ester, polymer with 2-aminoethanol	Aucune information disponible.
2-phénoxyethanol	DSENO (Pimephales promelas, 34 d): 23 mg/l (Intermédiaire) Experimental result, Key study
hexaméthylène diacrylate diacrylate	Aucune information disponible.
d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	Aucune information disponible.

### Invertébrés Aquatiques

**Produit:** Aucune information disponible.

### Composants

acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	Aucune information disponible.
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	Aucune information disponible.
acrylate d'isodécyle	Aucune information disponible.
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
3-méthyl-1,5-pentanediyldiacrylate	Aucune information disponible.
2-Propenoic acid, 1-6-hexanediyld ester, polymer with 2-aminoethanol	Aucune information disponible.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

2-phenoxyethanol	Aucune information disponible.
hexamethylene diacrylate	Aucune information disponible.
diacrylate	Aucune information disponible.
d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediytle)	

## Toxicité pour les plantes aquatiques

**Produit:** Aucune information disponible.

### Composants

acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	Aucune information disponible.
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	Aucune information disponible.
acrylate d'isodécyle	Aucune information disponible.
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
3-méthyl-1,5-pentanediyldiacrylate	Aucune information disponible.
2-Propanoic acid, 1-6-hexanediyld ester, polymer with 2-aminoethanol	Aucune information disponible.
2-phenoxyethanol	Aucune information disponible.
hexamethylene diacrylate	Aucune information disponible.
diacrylate	Aucune information disponible.
d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediytle)	

## 12.2 Persistance et dégradabilité

### Biodégradation

**Produit:** Aucune information disponible.

### Composants

acrylate de 2-phénoxyéthyle	(28 d): 22,3 % Déte��t�� dans l'eau. Experimental result, Key study
acrylate de exo-1,7,7-trim��thylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	57 % D��te��t�� dans l'eau. Experimental result, Key study
1-vinylhexahydro-2H-az��pine-2-one	(28 d): 30 - 40 % D��te��t�� dans l'eau. Experimental result, Key study
acrylate d'isod��cyle	(15 d): 70 - 80 % D��te��t�� dans l'eau. Approche par analogie �� partir d'une substance support (analogue de structure ou substitut), ��tude cl��
oxyde de diphenyl(2,4,6-trim��thylbenzoyl)phosphine	(28 d): > 0 - 10 % D��te��t�� dans l'eau. Experimental result, Key study
2-ph��noxy��thyl prop-2-��noate	Aucune information disponible.
3-m��thyl-1,5-pentanediyldiacrylate	Aucune information disponible.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

2-Propenoic acid ,1-6-hexanediyl ester, polymer with 2-aminoethanol	Aucune information disponible.
2-phenoxyethanol hexamethylene diacrylate diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	90 % Déte�té dans l'eau. Experimental result, Key study (28 d): 60 - 70 % Déte�té dans l'eau. Experimental result, Key study (28 d): 90 - 100 % Déte�té dans l'eau. Experimental result, Key study

## Rapport DBO/DCO

**Produit** Aucune information disponible.

## Composants

acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	Aucune information disponible.
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	Aucune information disponible.
acrylate d'isodécyle	Aucune information disponible.
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
3-méthyl-1,5-pentanediyl diacrylate	Aucune information disponible.
2-Propenoic acid ,1-6-hexanediyl ester, polymer with 2-aminoethanol	Aucune information disponible.
2-phenoxyethanol hexamethylene diacrylate diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	Aucune information disponible. Aucune information disponible. Aucune information disponible.

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Produit:** Aucune information disponible.

## Composants

acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	Danio rerio, Facteur de Bioconcentration (BCF): 37 Aquatic sediment Read-across" de substance similaire (analogue structurel ou de substitution), pondération selon l'étude de preuve
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	Aucune information disponible.
acrylate d'isodécyle	Aucune information disponible.
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Cyprinus carpio, Facteur de Bioconcentration (BCF): 53 - 72 Aquatic sediment Experimental result, Key study
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
3-méthyl-1,5-pentanediyl diacrylate	Aucune information disponible.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

2-Propenoic acid ,1-6-hexanediyl ester, polymer with 2-aminoethanol 2-phenoxyethanol	Aucune information disponible.
hexamethylene diacrylate diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	Facteur de Bioconcentration (BCF): 0,35 Aquatic sediment Estimé par calcul, Étude principale Aucune information disponible. Aucune information disponible.

## 12.4 Mobilité dans le sol

**Produit:** Aucune information disponible.

### Composants

acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	Aucune information disponible.
1-vinylhexahydro-2H-azépinne-2-one	Aucune information disponible.
acrylate d'isodécyle	Aucune information disponible.
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
3-méthyl-1,5-pentanediy diacrylate	Aucune information disponible.
2-Propenoic acid ,1-6-hexanediyl ester, polymer with 2-aminoethanol	Aucune information disponible.
2-phenoxyethanol	Aucune information disponible.
hexamethylene diacrylate diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	Aucune information disponible. Aucune information disponible.

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:** Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### Composants

acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	Aucune information disponible.
1-vinylhexahydro-2H-azépinne-2-one	Aucune information disponible.
acrylate d'isodécyle	Aucune information disponible.
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Aucune information disponible.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
3-méthyl-1,5-pentanediyldiacrylate	Aucune information disponible.
2-Propenoic acid, 1-6-hexanediyldiacrylate ester, polymer with 2-aminoethanol	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthanol	Aucune information disponible.
hexaméthylène diacrylate	Aucune information disponible.
diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	Aucune information disponible.

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:** La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

### Composants:

acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	Aucune information disponible.
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	Aucune information disponible.
acrylate d'isodécyle	Aucune information disponible.
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
3-méthyl-1,5-pentanediyldiacrylate	Aucune information disponible.
2-Propenoic acid, 1-6-hexanediyldiacrylate ester, polymer with 2-aminoethanol	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthanol	Aucune information disponible.
hexaméthylène diacrylate	Aucune information disponible.
diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	Aucune information disponible.

**12.7 Autres effets néfastes:** Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Informations générales:** Considérations relatives à l'élimination (y compris l'élimination des récipients ou emballages contaminés) Éliminer les déchets dans une installation de traitement et d'élimination des déchets appropriée conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

**Méthodes d'élimination:** Le rejet, le traitement et l'élimination peuvent être soumis à des lois nationales, régionales ou locales.

Étant donné que les récipients contiennent des résidus du produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient.

**Emballages Contaminés:** Éliminer les rejets et les déchets conformément aux réglementations établies par les autorités locales.

## RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

### ADR

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.(Acrylate)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
Classe:	9
Étiquettes:	9
N° de danger (ADR):	90
Code de restriction en tunnel:	(-)
14.4 Groupe d'emballage:	III
Quantité limitée	5,00L
Quantité exemptée	E1
14.5 Dangers pour l'environnement:	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	SPECIAL PROVISION 375 (<= 5kg/<= 5L)

### RID

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.(Acrylate)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
Classe:	9
Étiquettes:	9
14.4 Groupe d'emballage:	III
14.5 Dangers pour l'environnement:	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	—

### IMDG

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.(Acrylate)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

Classe:	9
Étiquettes:	9
N° d'urgence:	F-A, S-F
14.4 Groupe d'emballage:	III
Quantité limitée	5,00L
Quantité exemptée	E1
14.5 Dangers pour l'environnement:	Dangereux pour l'environnement
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	CODE 2.10.2.7 if packaging <= 5L or <= 5kg

## IATA

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 3082
14.2 Nom de transport complet:	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.(Acrylate)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport:	
Classe:	9
Étiquettes:	9MI
14.4 Groupe d'emballage:	III
Quantité exemptée	E1
14.5 Dangers pour l'environnement:	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	SPECIAL PROVISION A197 if packaging <= 5L or <= 5kg

### Autres informations

Aéronefs de transport de passagers et de marchandises: Autorisé.

Uniquement par avion cargo: Autorisé.

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI:** non applicable

## RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:**

### Règlements UE

**UE. Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (SVHC), REACH:** aucune

**RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 (REACH), ANNEXE XIV LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION:** aucune

**Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation:**

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	75980-60-8	1,0 - 10%
2-phenoxyethanol	122-99-6	1,0 - 10%

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

hexamethylene diacrylate	13048-33-4	1,0 - 10%
29H,31H-Phthalocyaninato(2-)-N29,N30,N31,N32 copper	147-14-8	0,1 - 1,0%
PIGMENT RED 122	980-26-7	0,1 - 1,0%
caprolactam	105-60-2	0,1 - 1,0%
Mequinol	150-76-5	- <0,1%

**Règlement 1005/2009/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I, Substances réglementées:** aucune

**Règlement 1005/2009/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe II, Nouvelles substances:** aucune

**Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications:** aucune

**UE. Directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution), Annexe II, L 334/17:**

Désignation chimique	N° CAS
oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	75980-60-8

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications:** aucune

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications:** aucune

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications:** aucune

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications:** aucune

**Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail.:** aucune

**Directive 92/85/CEE concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail.:**

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	75980-60-8	1,0 - 10%

**UE. Directive 2012/18/UE (SEVESO III) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications:**

Classification	Exigence relative au seuil bas	Exigence relative au seuil haut
E2. Dangereux pour le milieu aquatique	200 t	500 t

**RÈGLEMENT (CE) No 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, ANNEXE II: Polluants:**

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
----------------------	--------	---------------

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

29H,31H-Phthalocyaninato(2-)-N29,N30,N31,N32 copper	147-14-8	0,1 - 1,0%
---	----------	------------

**Directive 98/24/CEE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail:**

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	5888-33-5	20 - 30%
acrylate d'isodécyle	1330-61-6	1,0 - 10%
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	75980-60-8	1,0 - 10%
3-méthyl-1,5-pentanediyldiacrylate	64194-22-5	1,0 - 10%
2-phenoxyethanol	122-99-6	1,0 - 10%
hexaméthylène diacrylate	13048-33-4	1,0 - 10%
caprolactam	105-60-2	0,1 - 1,0%
Mequinol	150-76-5	0 - <0,1%

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** L'évaluation de la sécurité chimique a été mise en œuvre.

## RUBRIQUE 16 — Autres informations

### Abréviations et acronymes:

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ADNR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par la Rhin
AGW	Arbeitsplatzgrenswerte (DE)
ATEmix	Acute toxicity estimate of the mixture
CLP	Classification, Labelling and Packaging of substances and mixtures
CMR	carcinogenicity, mutagenicity and toxicity for reproduction
DNEL	Derived No Effect Level
EC0	Effective Concentration 0%
EC5	Effective Concentration 5%
EC10	Effective Concentration 10%
EC50	Median Effective Concentration
EC100	Effective Concentration 100%
EH40 WEL	Workplace Exposure Limit (GB)
IATA	International Air Transport Association
ICAO	International Civil Aviation Organization
IC50	inhibitory concentration 50%
IMDG	International Maritime Dangerous Goods
IMO	International Maritime Organization
IUCLID	International Uniform Chemical Information Database
LC50	Lethal Concentration 50%
LC100	Lethal Concentration 100%
LOAEL	Lowest Observed Adverse Effect Level
LDL0	Lethal Dose (minimum found to be lethal)
LD50	Lethal Dose 50%
MAC	Maximaal Aanvaardbare Concentratie (NL)
MAK	Maximale Arbeitsplatz-Konzentration
NOAEL	No Observed Adverse Effect Level
NOEL	No Observed Effect Level
NOEC	No Observed Effect Concentration

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

OEL	Occupational Exposure Limit
PBT	Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
PNEC	Predicted No Effect Concentration
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
RID	Regulations concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail
STEL	Short Term Exposure Limit
TLV	Threshold Limit Value
TRGS900	Arbeitsplatzgrenswerte (DE)
TWA	Time Weighted Average
VOC	Volatile Organic Compound
vPvB	very Persistent and very Bioaccumulative substance

## Notes:

acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	Note A	Sans préjudice de l'article 17, paragraphe 2, le nom de la substance doit apparaître sur l'étiquette sous l'une des dénominations qui figurent dans la troisième partie. Dans la troisième partie, il est parfois fait usage d'une dénomination générale du type "composés de ..." ou "sels de ...". Dans ces cas-là, le fournisseur est tenu de préciser sur l'étiquette le nom exact, en tenant dûment compte des dispositions du point 1.1.1.4.
acrylate d'isodécyle	Note A	Sans préjudice de l'article 17, paragraphe 2, le nom de la substance doit apparaître sur l'étiquette sous l'une des dénominations qui figurent dans la troisième partie. Dans la troisième partie, il est parfois fait usage d'une dénomination générale du type "composés de ..." ou "sels de ...". Dans ces cas-là, le fournisseur est tenu de préciser sur l'étiquette le nom exact, en tenant dûment compte des dispositions du point 1.1.1.4.
3-méthyl-1,5-pentanediyol diacrylate	Note A	Sans préjudice de l'article 17, paragraphe 2, le nom de la substance doit apparaître sur l'étiquette sous l'une des dénominations qui figurent dans la troisième partie. Dans la troisième partie, il est parfois fait usage d'une dénomination générale du type "composés de ..." ou "sels de ...". Dans ces cas-là, le fournisseur est tenu de préciser sur l'étiquette le nom exact, en tenant dûment compte des dispositions du point 1.1.1.4.

Principales références de la littérature et sources de données:

Fiche de données de sécurité du fournisseur.  
ECHA

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.	Méthode de classification
Irritation cutanée, Catégorie 2	Méthode de calcul
Irritation oculaire, Catégorie 2	Méthode de calcul
Sensibilisateur de la peau, Catégorie 1	Méthode de calcul
Toxique pour la reproduction, Catégorie 2	Méthode de calcul
Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible-Exposition Unique, Catégorie 3	Méthode de calcul
Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible-Expositions répétées, Catégorie 1	Méthode de calcul



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

Risques chroniques pour l'environnement aquatique, Catégorie 2	Méthode de calcul
--	-------------------

## Texte des mentions H dans les sections 2 et 3

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Informations de formation:** Suivre les instructions de formation lors de la manipulation de cette matière.

**Avis de non-responsabilité:** Ces informations sont fournies sans garantie et sont censées être exactes. Les informations doivent fournir la base d'une détermination indépendante des méthodes pour assurer la sécurité des travailleurs et l'environnement.